



- REGLEMENT DE CONSULTATION -

Marché public de travaux

**AMELIORATION DE LA VOIRIE EN CENTRE BOURG
POUR LA SECURITE DES USAGERS
ET L'ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS**

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

***3 Novembre 2017 à 12h00
en Mairie de Baccarat***

2 rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT
Tél : 03/83/76/35/35 - Fax : 03/83/76/35/30

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché concerne la réalisation d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers et accessibilité des espaces publics : travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de voiries et d'espaces publics.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée fin novembre 2017.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue et mode de consultation

La présente consultation est lancée sans variante et selon la procédure adaptée. Elle est soumise à l'article 28 du code des marchés publics.

2.2 - Décomposition en tranches et en lots

Les travaux sont traités par un marché unique et font l'objet d'un découpage en tranches comme suit :

- **tranche ferme** : Mise aux normes de passages PMR depuis la rue des Cristalleries jusqu'à la rue des Vosges
- **tranche conditionnelle 1** : Rue de Verdun : suppression du rondpoint dans l'impasse et réfection de la chaussée en enrobée
- **tranche conditionnelle 2** : réfection de trottoirs au lotissement Adhémar de Monteil
- **tranche conditionnelle 3** : Réalisation d'une place PMR en enrobée (rue du Bréchon)

2.3 - Solution de base, options

Le dossier de consultation ne comporte pas d'option.

2.4 - Variantes

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Les variantes sont interdites. Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modification au cahier des clauses techniques particulières. Dans le cas où une entreprise considérerait qu'une disposition du CCTP est contraire aux règles de l'art, elle le mentionnera et le motivera dans une note argumentée jointe à son offre.

2.5 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'opération est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2.6 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le délai est décompté de l'envoi de ce courrier au candidat.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date ci-dessus est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **45 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro avec une distinction HT et TTC. Cette obligation porte également sur tout document annexe en langue étrangère qui devra être accompagné d'une traduction par personne assermentée.

Les dossiers doivent comporter une **enveloppe unique** contenant les renseignements relatifs à la candidature et à l'offre.

Cette enveloppe comportera :

A - Un dossier de candidature permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières, constitué des documents suivants :

- 1 - Une lettre de candidature dûment rempli et signé ou imprimé DC1,
- 2 - Une déclaration sur l'honneur datée et signée que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner dans les conditions de l'article 43 du code des marchés publics (ou DC 1 (cadre F) qui intègre l'ensemble des déclarations sur l'honneur demandées).
- 3 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (cadre D2 du DC2 à remplir en cas d'utilisation de ce document),
- 4 - Les documents attestant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ou DC2 (cadre C1) à remplir en cas d'utilisation de ce document). Le signataire indiquera ses noms et qualité et, pour les sociétés, s'il n'est pas un dirigeant de droit, justifiera de son pouvoir. A défaut, la candidature sera rejetée.
- 5 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2 (cadre D1) à remplir en cas d'utilisation de ce document),
- 6 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (en annexe du DC2 en cas d'utilisation de ce document et tout document complémentaire),
- 7 - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation du marché,
- 8 - Une liste des principales références représentatives dans le domaine objet du marché effectuées au cours des cinq dernières années. Cette liste sera appuyée d'attestations de bonne exécution indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
- 9 - La preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

Pour information, les candidats pourront utilement employer les formulaires DC1 et DC2 (mis à jour en 2016) disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Pour justifier de ses capacités, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants). Dans ce cas, il joint à son dossier de candidature un dossier pour chaque opérateur économique comportant les mêmes documents et renseignements que pour lui-même.

En outre, pour les sous-traitants, il fournit un engagement écrit de chaque sous-traitant au dossier.

B - Un projet de marché comprenant :

- 1 - Un acte d'engagement (A.E.) établi en un seul original, dûment complété, daté et signé par la personne habilitée.
- 2- Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.
- 3- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.), cadre ci-joint à compléter

C - Un mémoire justificatif précisant les dispositions que le concurrent se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Seront joints notamment :

- une description des matériaux employés avec leur provenance,
- les moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser le chantier,
- la méthodologie et l'organisation des travaux

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET JUGEMENT DES OFFRES

Les conditions de participation à la présente consultation sont celles spécifiées à l'article 52 du code des marchés publics.

Conformément au C.M.P., le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères suivants :

- 1° - Le prix des prestations : 50 points
- 2° - La valeur technique appréciée sur la base du mémoire justificatif : 40 points
- 3° - Planning de réalisation : 10 points

Les offres seront classées par ordre décroissant.

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation technique et/ou financière avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Si une offre paraît anormalement basse, elle peut être rejetée par décision motivée. Au préalable, une demande écrite de précisions aura été faite et les justifications fournies seront vérifiées (article 55 du CMP).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le

bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de l'offre.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises :

-Au format papier sous enveloppe cachetée portant l'adresse et la mention suivantes :

Ville de Baccarat
2 rue Adrien Michaut
54120 BACCARATAT

MAPA : Amélioration de la Voirie en Centre Bourg pour la Sécurité des Usagers et l'Accessibilité des Espaces Publics - NE PAS OUVRIR

La transmission des plis se fera par tout moyen leur assurant une date certaine de réception et confidentialité. Les plis devront parvenir à la Mairie de Baccarat avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Pour information, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- lundi, mardi, mercredi 8h00/12h00 et 13h30/17h30
- jeudi de 8h00/12h00 et 14h00/17h30
- Vendredi 8h00/12h00 et 13h30/16h30

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront retournés à leurs auteurs.

6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des plis, une demande écrite à :

Mairie de Baccarat
A l'attention de Madame Emilie WILHELM
2 rue Adrien Michaut
54120 BACCARAT

Une réponse sera alors adressée en temps utile à l'entreprise ainsi qu'éventuellement à toutes les entreprises ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres.

Pour obtenir tous les renseignements concernant les délais et voies de recours, les candidats adresseront une demande écrite au Tribunal administratif de Nancy, 5 place de la Carrière, 54000 NANCY.